



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément de l'avis n° 2019/06-11  
relatif à l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et  
des moteurs (ENSPM)  
pour délivrer le titre d'ingénieur de spécialisation**

Objet

**Catégorie RAD** : renouvellement de l'accréditation pour diplôme Ingénieur spécialisé dans le cadre du calendrier périodique

- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs,
- Vu le complément de rapport établi par Georges SANTINI (membre de la CTI, rapporteur principal) et Hélène GRIMAULT- DUC (membre de la CTI) présenté en Commission le 12 novembre 2019,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du renouvellement de l'accréditation de deux formations.

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants (formation de spécialisation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur spécialisé en <b>Géosciences et ingénierie de réservoir</b> , diplômé de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2019-2020	restreinte
Ingénieur spécialisé en <b>Economie et management du pétrole, du gaz et de l'énergie</b> , diplômé de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2019-2020	restreinte

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2019.

La présidente,  
Elisabeth CREPON

